

LA GANGRENE GAGNE :

Des policiers musulmans torturent -ils en plein Paris ?

LA guerre d'Algérie vient d'étendre encore ses effets. Selon le processus classique de la gangrène, une nouvelle et dramatique étape vient d'être franchie à Paris, avec « l'affaire des harkis » du 13^e arrondissement.

En pleine capitale, des policiers musulmans, amenés d'Alger pour « casser le F.L.N. », se sont livrés à des violences telles que la population du quartier, à l'appel de ses dirigeants, vient de protester solennellement. L'« affaire » n'est encore qu'à ses débuts. Mais le nombre des témoignages recueillis et la diversité de leur origine donnent à penser que l'abcès, à peine crevé, aura de multiples conséquences.

Reprenons les choses par le commencement. Le 20 mars, une cinquantaine de policiers supplétifs musulmans — dénomination exacte : « forces de police auxiliaires » — s'installaient dans des hôtels du 13^e arrondissement, en partie réquisitionnés (en fait, sinon en droit). Occupant le rez-de-chaussée, le premier étage et la cour de chacun d'eux, ils en expulsaient les précédents locataires... et dans au moins un cas l'hôtelier avait cru pouvoir protester contre ces méthodes (1).

De l'arbitraire policier...

L'attention de la population ne devait pas manquer d'être attirée par le comportement singulier de ces « harkis », dont les agissements soulevaient rapidement la réprobation et l'inquiétude. Les témoignages ne manquent pas dans le quartier pour confirmer certains faits portés depuis à la connaissance du public parisien :

— arrestations arbitraires de Nord-Africains, considérés comme « suspects » *a priori* ;

— interpellations nocturnes de jeunes filles (algériennes ou métropolitaines) à qui des propositions immorales sont faites par les « harkis » ;

— violences lors de vérifications d'identité, accompagnées — selon certains témoignages — de la confiscation des sommes détenues par les personnes interpellées ;

— interception du courrier adressé aux locataires des hôtels en partie occupés par les « harkis » ;

— menaces et chantage contre les commerçants algériens du quartier, invités à « coopérer » à la lutte anti-F.L.N. et à dénoncer les militants politiques algériens, etc.

Tout ceci est déjà grave, par l'arbitraire qu'un tel comportement traduit dans une société en principe régie par des lois sauvegardant les libertés individuelles. Mais il y a pire.

... à la violence et peut-être aux tortures

Des hurlements s'échappant la nuit des caves des hôtels occupés par les « harkis » ont amené les voisins à se demander ce qui s'y passait. Une enquête discrète, appuyée sur de multiples témoignages, devait apporter la réponse : dans ces caves, des prisonniers séquestrés de nuit, étaient interrogés selon les « méthodes » — d'après le mot atroce de l'officier métropolitain commandant les policiers algériens — qu'emploient toutes les polices du monde ».

Coups de poing donnés des heures durant, inondation du sol de la cave pour empêcher les prisonniers de dormir, menaces diverses... sont monnaie courante dans ces caves. Selon certains témoignages — qui demanderaient, d'après nous, à être vérifiés de très près — des tortures même auraient été commises. Une fois ce « stage » terminé, mais il peut durer huit jours, le « suspect » est envoyé au « camp de triage » de Vincennes et parfois dirigé sur d'autres camps.

En outre, une femme aurait été violée ; une autre aurait failli l'être, sauvée seulement par ses cris. Des accusations plus graves encore sont portées, qui ne peuvent être rapportées avant confirmation.

On comprend qu'un tel climat suscite une véritable terreur chez les Musulmans du quartier — menacés à chaque instant d'arrestation — ainsi qu'une grande inquiétude chez la population métropolitaine. Les femmes et les jeunes filles n'osent plus sortir la nuit ; bien des hommes n'emportent plus sur eux qu'un minimum d'argent ; les éléments les plus conscients de la population redoutent que ces exactions en appellent d'autres et qu'à la violence des « harkis » réponde un jour ou l'autre une contre-offensive armée des nationalistes algériens, contre-offensive

dont l'ensemble de la population ferait les frais.

Dans l'ancre des harkis

C'est pourquoi le *Comité collectif d'action du 13^e arrondissement pour une paix négociée en Algérie* a décidé d'intervenir. Ce comité qui groupe, à côté de prêtres et de pasteurs de l'arrondissement, les représentants de la C.G.T. et de la C.F.T.C., du P.S.U. et du Parti Communiste, ainsi que du M.L.O. et du Mouvement de la Paix, a commencé par rassembler des témoignages oraux et écrits. Puis, ceux-ci collectés, il s'est adressé à la presse parisienne au cours d'une conférence dont ont rendu compte non seulement *Libération* et *L'Humanité*, mais aussi *Le Monde*, *La Croix* et même *France-Soir*. Une déclaration écrite du Comité résumait l'ensemble des indications données oralement.

Puis, suivi des journalistes invités, les membres du Comité se sont rendus dans l'un des hôtels — rue Harvey — occupés par les « harkis ». L'officier métropolitain, surpris de la visite a, bien entendu, nié les faits reprochés à ses hommes. Mais, tout en refusant de laisser voir la cave, il a fait monter plusieurs Algériens qui y étaient détenus depuis plusieurs jours, confirmant ainsi l'utilisation — au mépris de toute loi — de ce local d'habitation comme prison supplémentaire. Aucun des détenus n'avait évidemment fait l'objet du moindre jugement.

Le P.S.U. à la pointe de la lutte

L'écho donné par la grande presse à cette affaire — de une demie à deux colonnes suivant les journaux ainsi que que la question écrite posée le même jour par Claude Bourdet, conseiller municipal de l'arrondissement, au préfet de police, ont amené celui-ci à sortir de son mutisme. Dans un communiqué

rageur de huit lignes, il récusé en bloc tous les témoignages apportés qu'il qualifie d' « offensive à base de calomnies et de contre-vérités ». Cette « offensive » a pour but, selon lui, de neutraliser l'action de la police contre le F.L.N. et ses séides. « Mais — se rassure qui peut — cette campagne n'empêchera pas la police de poursuivre sa tâche ».

Le lendemain même, nos camarades de la section locale du PSU qui, dans cette affaire, ont constamment été à la pointe de l'action, répondaient au préfet et alertaient la population par un communiqué que *Le Monde* a reproduit. De son côté, le « collectif », où siègent nos camarades, diffusait un tract alertant la population et soulignant que « ces excès sont la conséquence logique d'une guerre qui a déjà fait couler tant de sang ». « Demain, ajoutait ce texte, tout Français pourra lui aussi être arrêté arbitrairement pour délit d'opinion. Plus que jamais il est urgent d'amorcer des pourparlers avec ceux qui se battent, pour permettre enfin d'appliquer la politique d'autodétermination. »

Et la droite, pendant ce temps ? Bien évidemment, le MRP et les « Indépendants » font silence. Jusqu'à quand ?

Quant à l'UNR, qui a deux députés et deux conseillers sur l'arrondissement, dont Biaggi, présentement bien silencieux, elle est venue au secours... de la police algérienne dans un communiqué où, après avoir déclaré « n'être au courant de rien » (sic), elle accepte l'ouverture d'une enquête et promet d'avertir le préfet « s'il apparaît que des critiques puissent être formulées sur l'attitude des supplétifs musulmans ». Après ce qu'on a lu plus haut, la formule est ravissante.

Mais, ajoutent nos élus U.N.R., retrouvant toute leur énergie, « s'il s'agit d'une opération psychologique destinée à jeter le discrédit sur les services de police chargés de la tâche écrasante

consistant à prévenir l'extension du terrorisme dans Paris, ils (les élus) dénonceront publiquement, l'aide apportée aux menées des terroristes par une campagne mensongère ». Voilà qui est clair. On ne s'étonne pas de retrouver au bas de ce texte le nom de Griotteray, qui fut prononcé, on le sait, au début de l'affaire du bazooka !

Une affaire qui concerne chacun

L'affaire en est là. Mais elle aura certainement des développements : nouvelles dépositions de victimes des harkis, menaces d'intimidation de la police...? Elle concerne en tout cas tous nos camarades :

— D'abord parce qu'elle montre que le processus d'atteintes croissantes aux libertés se poursuit, en même temps que la guerre se prolonge. La preuve vient d'en être donnée à Paris même, au cœur d'un des arrondissements les plus ouvriers de la capitale.

— Ensuite, parce que la réaction rapide de nos camarades et la façon dont ils ont aussitôt porté le problème devant l'opinion — conférence de presse, tracts, communiqués — montre qu'il est possible d'utiliser efficacement tous les moyens à notre portée pour nous opposer à ce processus et qu'il dépend de notre vigueur et de notre rapidité de tenter de l'enrayer. La présentation du PSU à l'opinion publique gagne en outre à ce que notre nom soit associé à tous les combats pour les libertés ; l'opinion, sensibilisée par ces questions, accueillera d'autant plus facilement nos vues sur l'ensemble du problème algérien.

— Enfin parce que les harkis, aujourd'hui à Paris, seront prochainement installés un peu partout en France : Saint-Etienne, Lyon, Marseille, Lorraine, Nord... Le risque est grand de voir se reproduire ailleurs les abus déjà constatés à Paris. Que chaque section urbaine, que chaque Fédération

s'apprête donc à réagir avec la plus extrême vigueur.

Sous la V^e comme sous la IV^e République, c'est aux travailleurs à défendre leurs libertés eux-mêmes.

(1) On devait, comme par hasard, trouver chez lui l'arme nécessaire pour justifier son envoi dans un camp de « regroupement »

— JUSTICE AU GARDE-A-VOUS —

"Ah ! que j'aime
les militaires..."

(Grande-Duchesse de Gérolstein)

P *ARMI d'autres, il y a en France, en ce moment, un phénomène bien inquiétant : le développement tentaculaire de la justice militaire.*

On la met à toutes les saucés ; c'est à elle que sont confiées les affaires auxquelles le gouvernement porte intérêt. Et, comme la loi actuelle ne permet pas tout encore, dans cet ordre d'idées, le-dit gouvernement vient de prendre une ordonnance qui doit le débarrasser des dernières entraves.

Bien entendu, pour faire face à un tel contentieux, les tribunaux militaires sont plus nombreux qu'ils n'ont jamais été, encore qu'on ait quelque peine à les constituer, si l'on en croit l'article tout récemment paru dans une revue juridique et où un magistrat parle « des nombreuses défections qui se sont produites, à la veille du départ, parmi les officiers de réserve de justice militaire ».

Il fut un temps où les crimes et délits imputés à des journalistes, à des écrivains, étaient réservés à la compétence du jury. L'histoire de la Justice sous la III^e République par Maurice Garçon est pleine de ces sortes de procès. On estimait que les accusés trouvaient dans la juridiction du peuple

les garanties nécessaires à « la libre communication des pensées et des opinions » proclamée par la Déclaration des Droits de l'Homme.

Mais on a changé tout cela ; dans ce pays qui se pique de raison et où, de même que les tribunaux maritimes ne jugent que des marins et les tribunaux de commerce des commerçants, les tribunaux militaires ne devraient juger que des militaires, ces tribunaux ne jugent pratiquement que des civils.

Et, au lieu de nous y accoutumer doucement, nous devrions y prendre garde : nous marchons à grands pas vers un régime où les cours martiales seront les juridictions de droit commun.

O *R le juge militaire est - on le sait depuis l'affaire Dreyfus — un juge d'une espèce spéciale. On peut citer à ce propos cette boutade du philosophe Léon Brunschvig qui vécut l'Affaire, qui fit son service militaire comme infirmier et qui était mélomane : « L'adjectif militaire, disait-il, a pour caractéristique qu'il vide de sa substance le substantif auquel il est accolé : regardez la médecine militaire, la musique militaire et la justice militaire. »*

De fait, les rapports des militaires avec la liberté d'une part et avec la pensée de l'autre ont toujours été d'une nature particulière.

Quel paradoxe que de confier des tâches de justice, requérant avant tout

une absolue indépendance à des hommes chez qui l'habitude de la discipline et le respect de la hiérarchie constituent une seconde nature.

Quel paradoxe plus grand encore que de soumettre à des hommes faits pour , l'action des problèmes touchant à la liberté de pensée.

CONSOLONS-NOUS en pensant que, Dieu merci, nous ne sommes pas en Angleterre où, il y a quelques années, se racontait l'histoire que voici :

Un Conseil de guerre avait à juger un espion représenté comme ayant des dons extraordinaires d'observation et de sagacité. Par amour du sport — car la chose se passe en Angleterre — le colonel qui présidait lui dit : « Si vous trouvez celui d'entre nous qui a un œil de verre, nous vous en tiendrons compte. » L'accusé, alors, de s'approcher de ses juges et de scruter, tour à tour, le regard de chacun d'eux. « L'œil de verre, dit-il quand il eut achevé, c'est votre œil droit, mon colonel. » « En effet, répondit celui-ci. Vous me surprenez et j'aimerais savoir

comment vous l'avez découvert ? » « Oh ! c'est bien simple : j'ai examiné attentivement chacun de vos yeux ; et le seul dans lequel j'ai trouvé une lueur d'intelligence, c'est celui-là. »

Ça ne leur nuira pas...

Le gouvernement a décidé par une ordonnance spéciale publiée au Journal Officiel de laisser à un tribunal militaire le soin de juger les gens du complot d'Alger.

Il y avait été discrètement invité, on le sait, par l'armée, qui avait refusé tout net au général Gracieux l'autorisation de se rendre à la convocation du juge d'instruction.

A part ça, l'armée est plus disciplinée que jamais, définitivement rentrée dans le rang — et devant elle, « le pouvoir ne recule pas »...

Quant aux inculpés, Lagaillarde en tête, il semble qu'ils n'aient pas trop mal pris la chose.

On s'en doutait un peu, mais Paris-Presse l'a confirmé en reproduisant ce que disent « en substance » leurs défenseurs : ... « La nouvelle procédure ne doit pas nuire à nos clients ».